

ENJEUX 2020

EXTERNES A LA FFCK

LE PSF

PART TERRITORIALE DU CNDS



INTERNATIONAL

NATIONAL

FFCK

Et sports
de pagaie

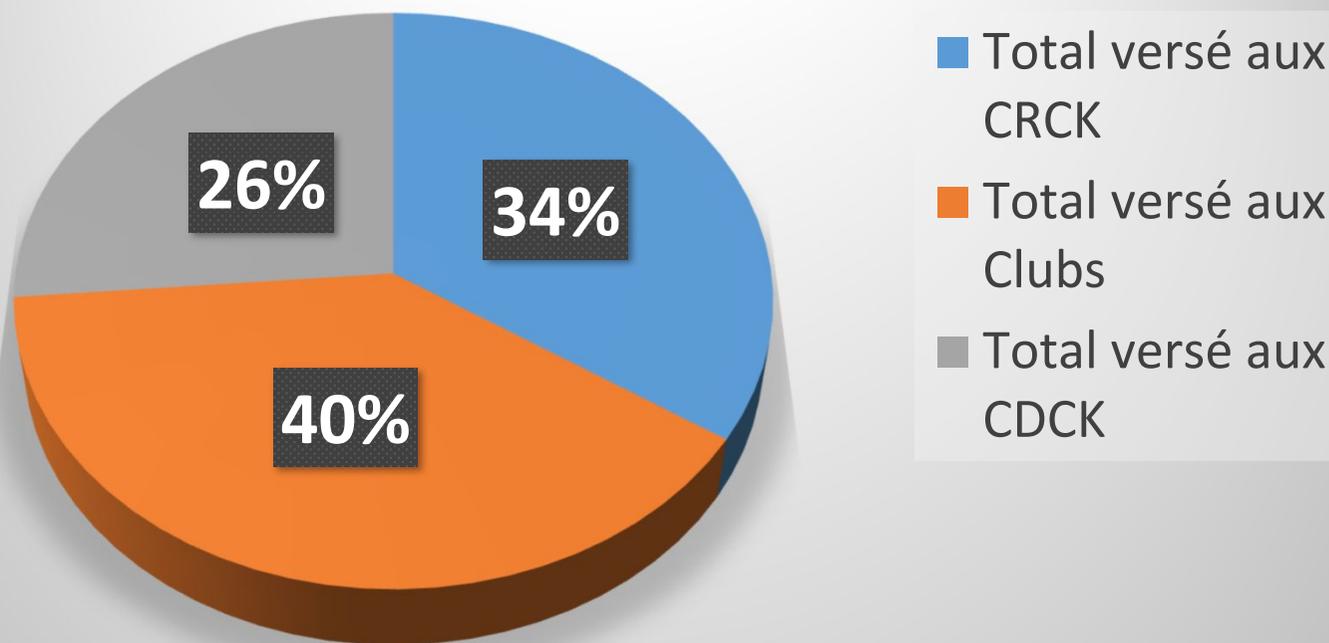
RAPPEL DE LA REPARTITION DU PSF 2019

CRCK : 464 610€,

CDCK : 331 215€,

CLUBS : 498 875€,

Répartition du PSF 2019 de 1 262 k€



LE CADRAGE DE L'A.N.S 2020

- Le Projet Sportif Fédéral (PSF), un des enjeux majeurs de l'A.N.S,
- Mettre les fédérations au cœur de leur projet de développement,
- Retours des 28 fédérations en expérimentation, très positifs,
 - Pouvoir mener une stratégie fédérale au plus près de l'utilisateur,
 - Améliorer la connaissance de leurs clubs sur tout le territoire.
- Généralisation du P.S.F à l'ensemble des fédérations,
- Accroître le nombre de pratiquants de 3 millions, d'ici les J.O.P 2024.

LE CADRAGE DE L'A.N.S 2020

- **Tendre vers au moins 50%** pour les clubs, au niveau national,
- Maintenir les montants pour les **territoires ultramarins**,
- Attribution directe par l'A.N.S. pour la Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon et pour la Corse,
- Utiliser des **critères de répartition transparents**.

LE CADRAGE DE L'A.N.S. 2020

Au 4 mars :

- PSF pour toutes les Fédération de 63,4 M€,
- Enveloppe base FFCK : **1 266 909 €**,
- Dont un minimum pour l'Outre-mer de 141 043 €,
- Enveloppe complémentaire FFCK de **66 030 €** (réservée aux Clubs),
- Total de **1 332 739 €** pour 2020 par rapport aux **1 261 700 €** de 2019, soit une **augmentation de 5,6%**.

DECISIONS FFCK POUR LE PSF 2020

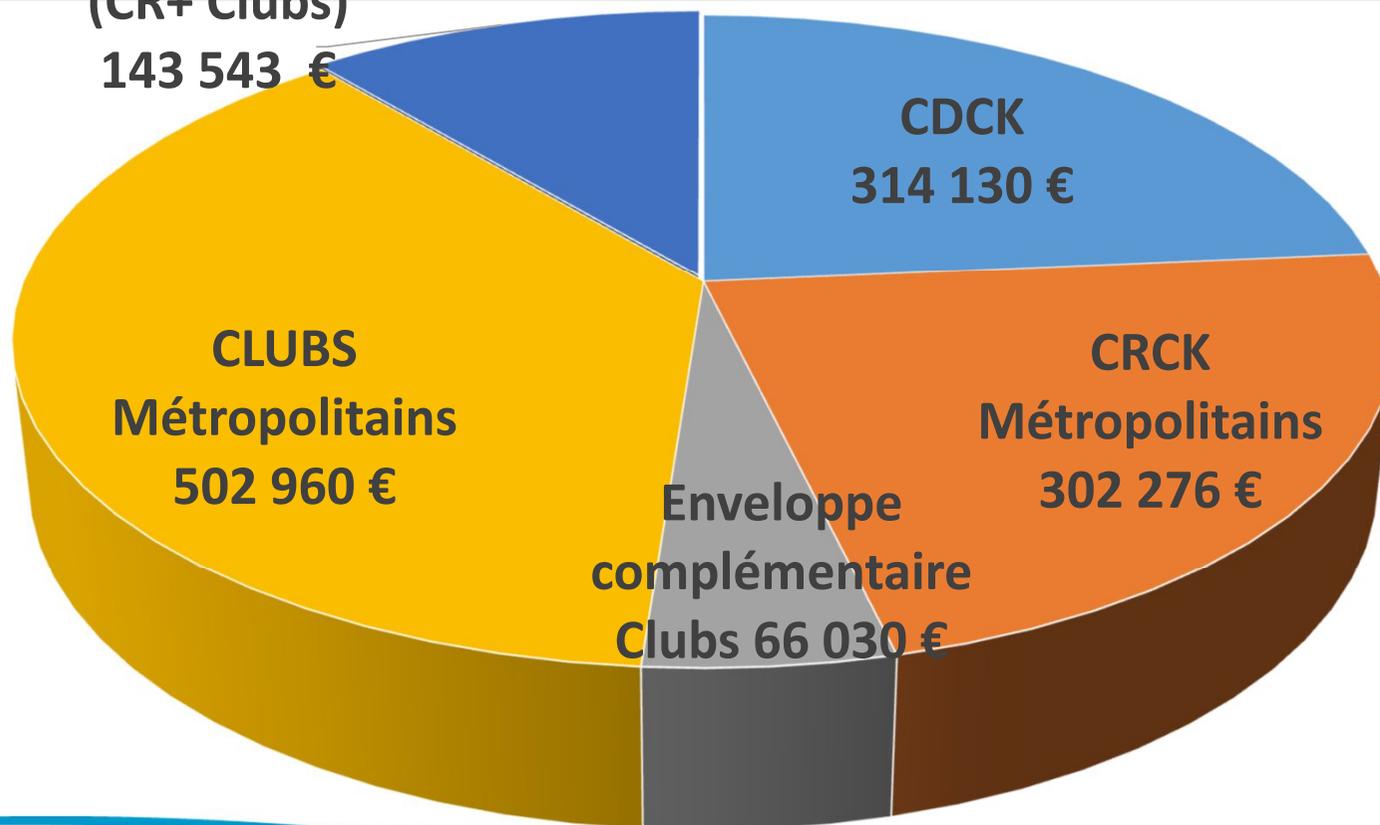
- **66 030 €** pour du matériel à usage des jeunes,
- Pour les DOM-TOM, **répartition entre Clubs et CRCK**, par la Conférence Territoriale des Sports de Pagaie,
- **141 043 €** sanctuarisés pour la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion, plus **5 000 €** pour la Martinique et **1 500 €** pour Mayotte, soit un **total de 143 543 €**.

DECISIONS FFCK POUR LE PSF 2020

- Enveloppe totale Métropole de **1 119 366 €**,
- Maintien minimal de **88% pour les CRCK et CDCK**,
- 12% pour assurer l'augmentation de la part Club et corriger la répartition entre CDCK et CRCK.
- Pour les CDCK, une baisse de 5,16% (part Club),
- Pour les CRCK en métropole, une baisse de 6,45% (part Club),
- La part Club est de 502 960 €, en répartition nationale, plus le complément de 66 030 € **soit 568 990 € (42,7% sur PSF total)**.

REPARTITION PSF 2020

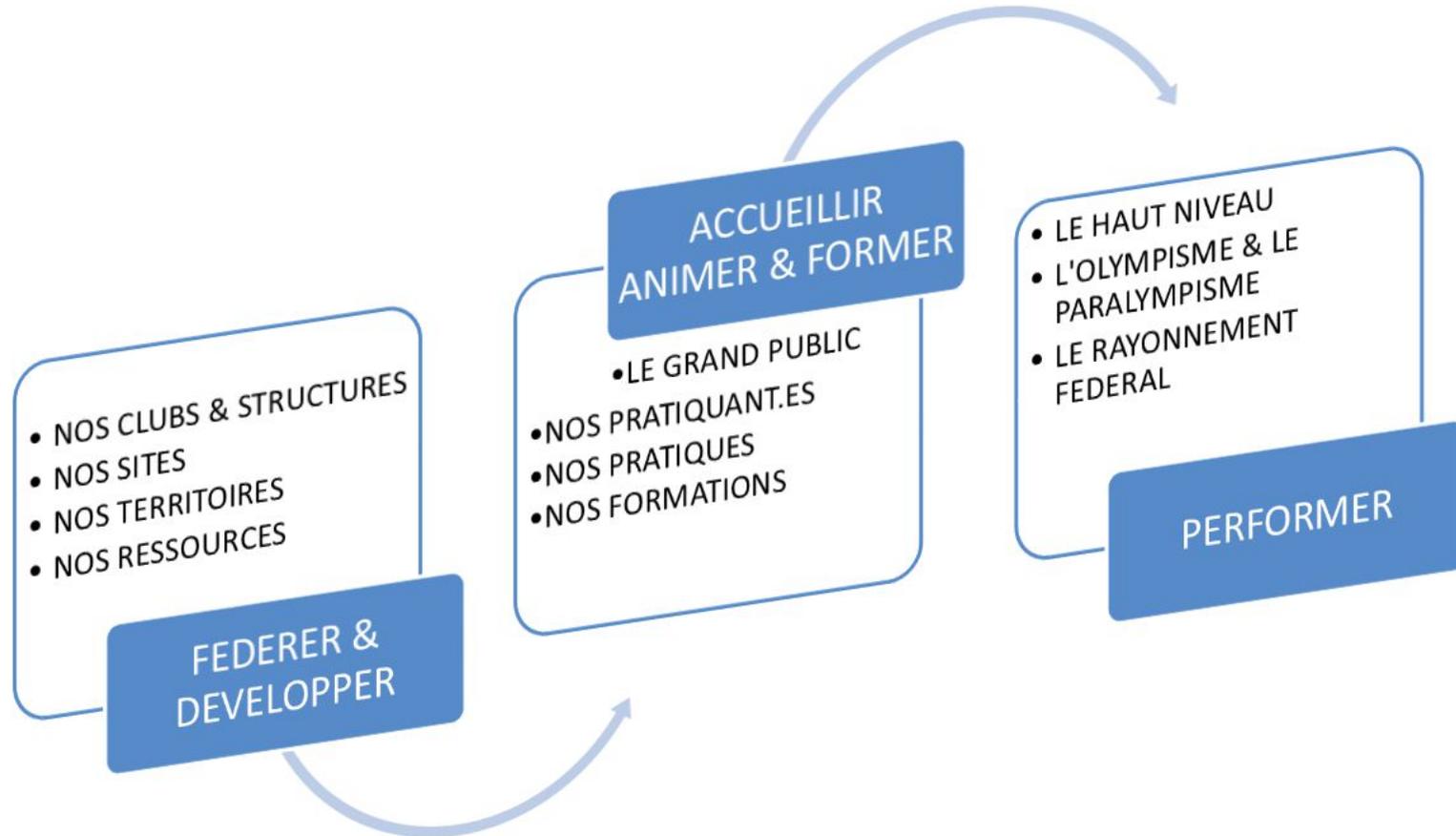
**DOM TOM
(CR+ Clubs)
143 543 €**



**Part DOM TOM
« sanctuarisée »
pour Guadeloupe,
Réunion, Guyane,**

**Ajout d'une
somme pour la
Martinique et
Mayotte**

RAPPEL DES 3 AXES STRATEGIQUES



CHOIX DES INDICATEURS POUR LES CLUBS

Montant calculé nationalement à partir d'indicateurs quantitatifs sur le poids de la structure vis-à-vis du total fédéral de l'indicateur

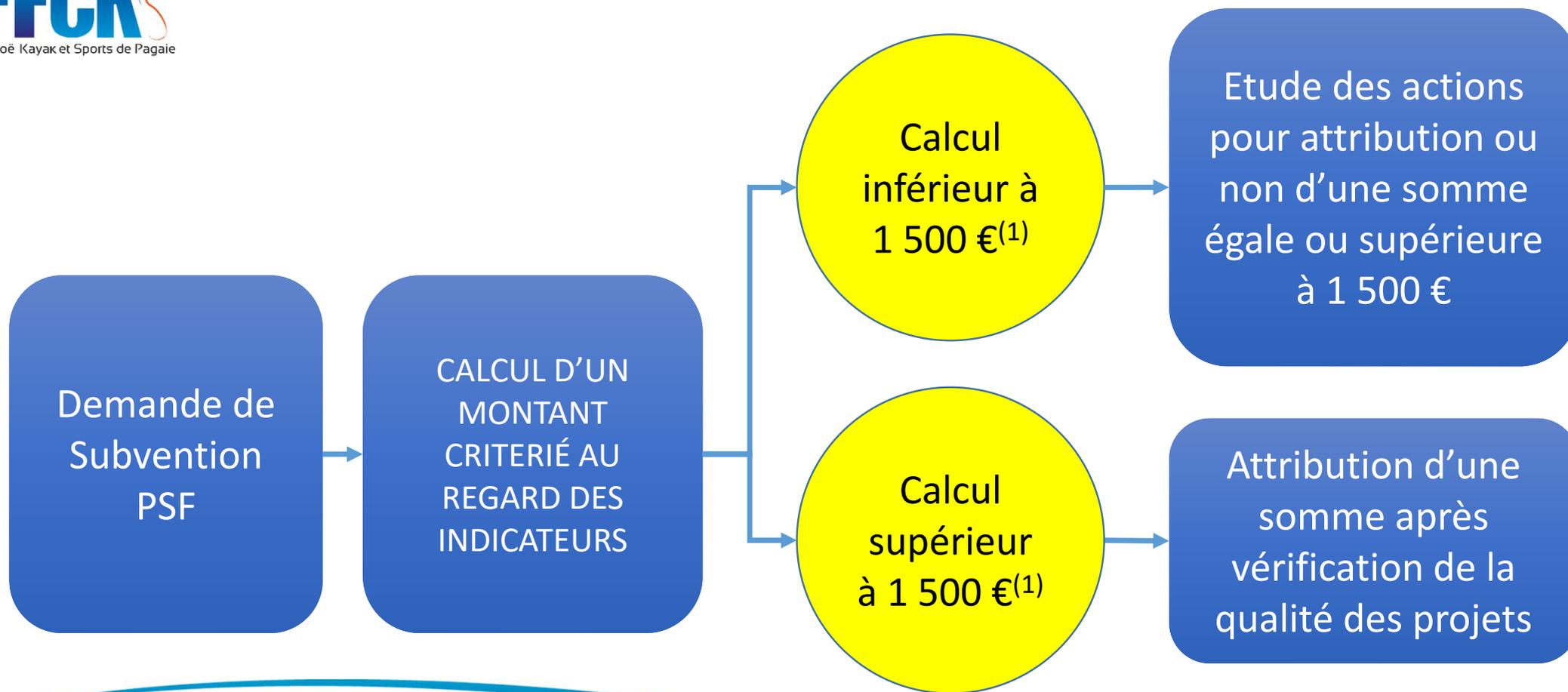
- FEDERER, DEVELOPPER
- 1-Indicateur Licences structure,
- 2-Indicateur EFCK structure,
- 3-Indicateur U14 (hors LPB),
- ANIMER, FORMER
- 4-Indicateur Formés Pagaies Couleurs
- 5-Indicateur Formation (cadres, JA ..
- 6-Indicateur Manifestations
- PERFORMER
- 7-Indicateur Compétiteurs
- 8-Indicateur EFCK Mention Sportive
- 9-Indicateur Sportifs de Haut Niveau

9 indicateurs représentant les 3 orientations du Projet Fédéral
1/3 par orientation, 1/9 par indicateur,

DECISIONS POUR LES CLUBS

- Attribution sur 3 projets maxi en phase avec les axes du projet fédéral retenus par la FFCK, **pour les clubs de plus de 19 Licences Canoë Plus,**
- **Dépôt d'un dossier complet** pour prétendre à obtenir une subvention,
- **Validation du dossier par le Conférence Territoriale Sports de Pagaie,**
- Pas de maintien d'un filet de sécurité par rapport à 2019,
- Exemple de calcul de l'indicateur EFCK $1/187 = 0,546\%$, ou 0%,
- Indicateur Compétiteurs (50 compétiteurs) = $50/ 9766 = 0,515\%$,
- Calcul de la moyenne des 9 indicateurs pour chaque Club.

ATTRIBUTION POUR LES CLUBS



(¹Ou seuil de 1000€ en ZRR)

REPARTITION POUR LES CRCK & CDCK

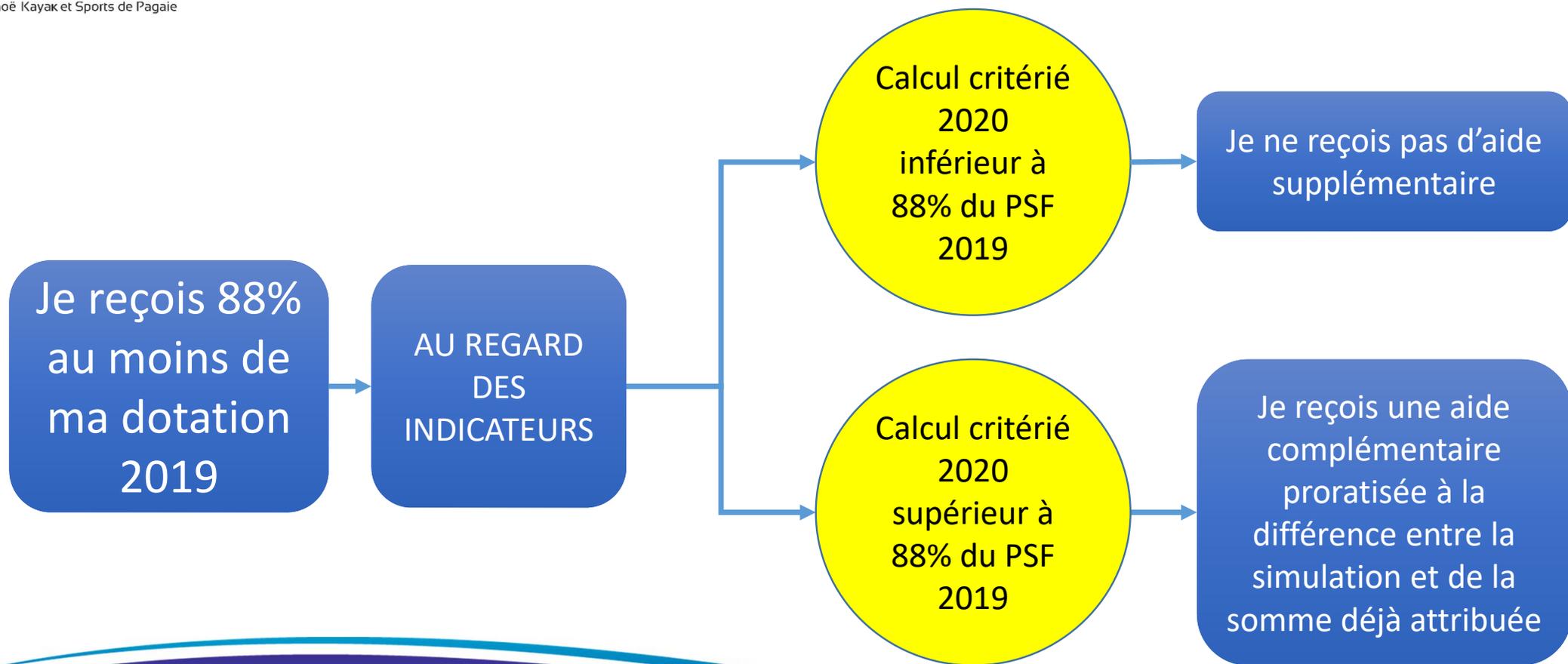
- Attribution sur 5 projets maxi en phase avec les axes du projet fédéral,
- Maintien d'un filet de sécurité à 88% de l'année N-1,
- Montants calculés à partir de 5 indicateurs quantitatifs,
- Pour les CRCK, redistribution d'une part complémentaire (5,55%) au prorata de la différence entre la simulation et l'attribué (88%), (6,45% sont utilisés pour l'augmentation de la part club).

CALCUL POUR LES CRCK

Montant calculé à partir de 3 indicateurs quantitatifs sur le poids des clubs de la région vis-à-vis du poids Fédéral **et 2 indicateurs CRCK,**

- Indicateur Nb Licences (même formule que pour les Clubs),
- Nb de Sportifs Haut Niveau,
- Nb d'EFCK dans la région,
- Nb de Clubs pour le maillage du territoire,
- Nb d'AMFPC et de MFPC formés par le CRCK.

REPARTITION POUR LES CRCK



EXEMPLE DE CALCUL POUR LES CRCK

Comité	Simulation 2020	PSF 2019	88% PSF 2019	Part Sup.	Delta (2 – 4)	Part Sup. (40% de 6)	PSF 2020
CRCK 1	24 000 €	33 000 €	29 040 €	Non			29 040 €
CRCK 2	24 000 €	25 000 €	22 000 €	Oui	2 000 €	800 €	22 800 €
CRCK 3	24 000 €	20 000 €	17 600 €	Oui	6 400 €	2 560 €	20 160 €
TOTAL	72 000 €	77 000 €	68 640 €		8 400 €	3 340 €	72 000 €

40%

INDICATEURS POUR LES CDCK

Montant calculé à partir de 3 indicateurs quantitatifs sur le poids des clubs vis-à-vis du poids Fédéral **et 2 indicateurs CDCK**,

- Nb de Licences (poids différents par licence) = Coef 20%,
- Nb de Licences U14 (Challenges Jeunes),
- Nb d'EFCK et de Manifestations organisées par les structures dans le département, = Coef 10% + 10%,
- **Nb de Clubs pour le maillage du territoire,**
- **Nb d'AMFPC formés par le CDCK.**

Pour les DOM TOM et la Corse

- L'ANS se charge de verser directement à la Corse, de la Nouvelle Calédonie, de Wallis et Futuna, de Saint-Pierre et Miquelon et de la Polynésie Française,
- **Décision ANS** d'attribuer à la Guadeloupe, 33 165 €,
- **Décision ANS** d'attribuer à la Guyane, 39 897 €,
- **Décision ANS** d'attribuer à la Réunion, 67 981 €,
- Décision FFCK d'attribuer à la Martinique, 5 000 €,
- Décision FFCK d'attribuer à la Mayotte, 1 500 €,
- Possibilité aux Clubs DOM TOM d'émarger à l'enveloppe des 66 030 €.

Phasage de la campagne 2020 du PSF

- PSF 2020 défini au C.A. de l'Agence Nationale du Sport, le 9/12,
- 3 mars : Réception de la Note d'orientation ANS,
- **20 Mars au 30 Avril : Lancement Campagne**, avec critères FFCK,
- 16 Mai au 14 juin : Conférence Territoriale des Sports de Pagaies (pour la répartition du PSF),
- **Avant le 30 juin** : Retour des dossiers à l'ANS après validation du BEx,
- Juillet/août : Mise en paiement par l'Agence Nationale du Sport.

CADRAGE ANS

- Les demandes 2020 sont indépendantes de la campagne 2019,
- Toute somme reçue pour la campagne 2019, pour un projet non-abouti, doit être rendue à l'Etat,
- Le contrôle fait partie des missions de la FFCK et de ses organes déconcentrés,
 - Audit interne du Conseil fédéral, du BEx et de la DTN pour un CRCK,
 - Audit interne du CRCK pour un ou deux CDCK(s),
 - Audit interne du CRCK et CDCK sur un échantillon de Clubs,
 - Audit externe fait par la DRJSCS ou de l'ANS.

